

Client n° 323666

N°TVA:

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09219015 du 30/04/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15839746	DU 7/04/25 ENLEVE	AG. CAHORS						
	Signé par ANAIS							
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	10	U		4,50	45,00		
	dont Eco-Contribution					(1,30)		
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	6	U		11,50	69,00		
11562.01	COLLE PRO HP GRIS -SAC 25KG EDILIS	4	U		10,50	42,00		
2435.01	PREGYDRO BA13 250/120	30	M2		7,69	230,70		
	dont Eco-Contribution					(3,00)		
BON N° 24737471	DU 7/04/25 ENLEVE	AG. CASTELFRANC						
	Signé par ANAIS							
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	30	ML		0,74	22,20		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
174894.01	MONTANT 48/35-2,50ML GYPSO	75	ML		1,07	80,25		
	dont Eco-Contribution					(0,75)		
2435.01	PREGYDRO BA13 250/120	9	M2		7,69	69,21		
	dont Eco-Contribution					(0,90)		
287161.01	COLLE MORTIER ADHES.-SAC 25KG GYPSO	2	U		9,09	18,18		
287166.01	ENDUIT NORMAL G8 -SAC 25KG GYPSO	2	U		21,03	42,06		
BON N° 15839808	DU 8/04/25 ENLEVE	AG. CAHORS						
	Signé par MARCO							
703810.01	MANCHON CLIP 180 POLYES MICRO VT	1	U		5,66	5,66		
786838.01	MONTURE 180 MM CLIP BIMATIERE	1	U		3,20	3,20		
<i>Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.</i>								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

N°TVA:

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09219015 du 30/04/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
786843.01	BROSSE RECHAMPIR UNIVERSELLE 4	1	U		6,15	6,15		
486512.01	KIT PROTEC.A L'EAU S.CARREL. EDILIS	1	U		90,41	90,41		
161125.01	KERDI 200 -RLX 30M2	2	M2		17,69	35,38		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
BON N° 15839809 DU 8/04/25 ENLEVE AG. CAHORS								
	Signé par MARC							
65380.01	BANDE A JOINT 3D -150ML GYPSO	1	U		6,73	6,73		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
BON N° 15839843 DU 9/04/25 ENLEVE AG. CAHORS								
	Signé par ADRIEN							
754399.01	CROISILLON A CALE 1,5MM (250)EDILIS	2	U		24,01	48,02		
	dont Eco-Contribution					(0,44)		
BON N° 15839902 DU 10/04/25 ENLEVE AG. CAHORS								
	Signé par ANAIS							
233415.01	EPONGE SYNTHETIQUE JAUNE	2	U		1,75	3,50		
BON N° 15839904 DU 10/04/25 ENLEVE AG. CAHORS								
	Signé par ANAIS							
779445.01	DISQUE EXPERT UF 125MM EDILIS	1	U		29,12	29,12		
BON N° 24737543 DU 11/04/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC								
	Signé par ANAIS							
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	1	U		11,50	11,50		
754399.01	CROISILLON A CALE 1,5MM (250)EDILIS	1	U		24,01	24,01		
	dont Eco-Contribution					(0,22)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

N°TVA:

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09219015 du 30/04/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
BON N° 24737544	DU 11/04/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC							
	Signé par ANAIS							
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	1	U		11,50	11,50		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(6,98)		
Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.								
Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
898,78	20,00% 179,76	1.078,54	31/05/25	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.